

RCS : NIMES Code greffe : 3003

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NIMES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 01378 Numéro SIREN : 812 833 457 Nom ou dénomination : SAS STRAMAL

Ce dépôt a été enregistré le 06/05/2019 sous le numéro de dépôt B2019/003933

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2019/003933**
n° de gestion : **2015B01378**
n° SIREN : **812 833 457 RCS Nîmes**

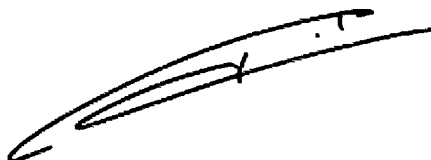
Le greffier du Tribunal de Commerce de Nîmes certifie avoir procédé le 06/05/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

SAS STRAMAL - Société par actions simplifiée
30360 Cruviers-lascours -FRANCE-

date de clôture : 31/07/2018

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



1124230

Désignation de l'entreprise : SAS STRAMAL

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 1 2

Adresse de l'entreprise

30360 CRUVIERS LASCOURS

Durée de l'exercice précédent* 1 2

Numéro SIRET*

8 1 2 8 3 3 4 5 7 0 0 0 1 1

Néant ☐ *

				Exercice N clos le.	N-1
				13 10 72 01 8	13 10 72 01 7
		Brut	Amortissements, provisions	Net	Net
		1	2	3	4
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
	Fonds commercial (1)	AH	AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO	19 058	251 712
	Constructions	AP	AQ	41 592	439 160
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	15 851	108 006
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	1 351	9 706
	Immobilisations en cours	AV	AW		
	Avances et acomptes	AX	AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE		
	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	BI		
	TOTAL (II)	BJ	BK	77 852	808 584
					851 445
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
	En cours de production de biens	BN	BO		
	En cours de production de services	BP	BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
	Marchandises	BT	BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	17 043	79 225
	Autres créances (3)	BZ	CA	1 839	8 372
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
COMPTES DE RÉGULARISATION	Disponibilités	CF	CG	18 717	264
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	253	
	TOTAL (III)	CJ	CK	37 853	87 861
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1A	77 852	846 437
					939 306
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP	(3) Part à plus d'un an	CR
Clause de réserve de propriété *		Stocks	STRAMAL SAS		
Immobilisations			120, Chemin de la Regordane		
			30360 CRUVIERS LASCOURS		
			Tél : +33 (0)4 66 83 21 52		
			Fax : +33 (0)4 66 83 22 70		
			RCS Nîmes 812 833 457		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ACTIF CIRCULANT

STOCKS *

CRÉANCES

DIVERS

COMPTES DE RÉGULARISATION

QUADRATUS Informatique

Désignation de l'entreprise : SAS STRAMAL

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 5...000.....)	DA	5 000	5 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	1		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	20		
	Report à nouveau	DH		79	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	30	100	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	5 051	5 021	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	762 726	801 194	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	55 507	55 507	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	22 480	25 855	
	Dettes fiscales et sociales	DY	673	13 235	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA		38 493	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)	EC	841 386	934 285		
	Ecarts de conversion passif *	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	846 437	939 306		
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	129 212	171 559	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS STRAMAL

Néant ☐ *

		Exercice N				Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC	
	Production vendue { biens* services*	FD		FE		FF	
		FG	82 035	FH		FI	66 021
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	82 035	FK		FL	66 021
	Production stockée*					FM	
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	
	Autres produits (1) (11)					FQ	2
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	66 023
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	16 651
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	63
	Salaires et traitements*					FY	
	Charges sociales (10)					FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions				GA	34 991
						GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	1
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	51 643
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	14 379
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
CHARGES FINANCIÈRES	Total des produits financiers (V)					GP	
	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	14 209
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	14 209
	2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	14 209
	3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	171

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS STRAMAL

Néant ☐ *

		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	2 300		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	2 300		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE			40
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH			40
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	2 300		40
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	15		31
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	84 336		66 023
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	84 306		65 923
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	30		100
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY			
		IG	2 300		
	(3) Dont { - Crédit bail mobilier * - Crédit bail immobilier	HP			
		HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RC			
		RD			
	(9) Dont transferts de charges	A1			
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2			
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3				
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4				
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9					
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N			
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
PRODUIT SUR EXERCICES ANTERIEURS				2 300	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures		Produits antérieurs	
PRODUIT SUR EXERCICES ANTERIEURS				2 300	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE

Exercice du 01/08/2017 au 31/07/2018

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 846 436.82 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 82 034.55 Euros et dégageant un bénéfice de 30.05 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/08/2017 au 31/07/2018.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

NEANT

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

NEANT

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/08/2017 au 31/07/2018

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Terrains	270 770		
Constructions sur sol propre	257 404		
Installations générales agencements aménagements des constructions	223 348		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	123 857		
Installations générales agencements aménagements divers	11 057		
TOTAL	886 436		
TOTAL GENERAL	886 436		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Terrains			270 770	270 770
Constructions sur sol propre			257 404	257 404
Installations générales agencements aménagements constr.			223 348	223 348
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			123 857	123 857
Installations générales agencements aménagements divers			11 057	11 057
TOTAL			886 436	886 436
TOTAL GENERAL			886 436	886 436

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Terrains	8 267	10 791		19 058
Constructions sur sol propre	8 789	10 547		19 335
Installations générales agencements aménagements constr.	10 117	12 140		22 257
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	7 205	8 646		15 851
Installations générales agencements aménagements divers	614	737		1 351
TOTAL	34 991	42 860		77 852
TOTAL GENERAL	34 991	42 860		77 852

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Terrains	10 791				
Constructions sur sol propre	10 547				
Instal.générales agenc.aménag.constr.	12 140				
Instal.techniques matériel outillage indus.	8 646				
Instal.générales agenc.aménag.divers	737				
TOTAL	42 860				
TOTAL GENERAL	42 860				

ANNEXE

Exercice du 01/08/2017 au 31/07/2018

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	17 043	17 043	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 839	1 839	
Charges constatées d'avance	253	253	
TOTAL	19 136	19 136	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	762 726	50 552	214 233	497 941
Emprunts et dettes financières divers	15 507	15 507		
Fournisseurs et comptes rattachés	22 480	22 480		
Impôts sur les bénéfices	15	15		
Taxe sur la valeur ajoutée	641	641		
Autres impôts taxes et assimilés	16	16		
Groupe et associés	40 000	40 000		
TOTAL	841 386	129 212	214 233	497 941
Emprunts remboursés en cours d'exercice	38 468			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
	10.0000	500			500

Evaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts, directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,
- le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/08/2017 au 31/07/2018

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	3 848
Total	3 848

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 117
Dettes fiscales et sociales	16
Total	6 133

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	253
Total	253

ANNEXE

Exercice du 01/08/2017 au 31/07/2018

Éléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Créances clients et comptes rattachés		13 150	
Emprunts et dettes financières diverses		40 000	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		268	

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Engagements reçus

Caution solidaire SCA GRAP'SUD	762 726
Total	762 726

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(PCG Art. 831-3)

Dénomination sociale	Forme	Capital	Siège social
SCA GRAP'SUD	COOP.		30360 CRUVIERS LASCOURS

STRAMAL

Société par Actions Simplifiée au Capital de 5 000.00 euros

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

DU 31 JANVIER 2019

L'an deux mille dix-neuf, et le 31 janvier à 18H30, au siège social, 30360 CRUVIERS LASCOURS

Les associés de la Société par Actions Simplifiée « STRAMAL » se sont réunis en Assemblée Générale mixte Ordinaire et Extraordinaire sur convocation du Président.

Sont présents :

- GRAP'SUD SCA, représentée par Monsieur Michel PASTOR,
- La SCAV LES VIGNERONS DU NARBONNAIS, représentée Monsieur Bruno DURA,
- Monsieur Bénédicte BIBES, Directeur Général SCAV LES VIGNERONS DU NARBONNAIS,
- Monsieur Olivier NAZEYROLLAS, Directeur Général de GRAP SUD,
- Monsieur Bruno MONTÉ, Directeur Administratif et Financier de GRAP'SUD.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Michel PASTOR, représentant de la SCA GRAP'SUD, présidente de la société.

Monsieur Bruno DURA représentant la SCAV LES VIGNERONS DU NARBONNAIS, est désigné comme secrétaire de la séance.

Monsieur BOLLATI, commissaire aux comptes, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Le Président déclare que l'Assemblée est régulièrement constituée ; elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

En vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

→ Assemblée générale ordinaire :

- lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 29 janvier 2018,
- lecture du rapport de gestion du président,
- lecture du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice 2017/2018,
- approbation des comptes de l'exercice clos le 31 juillet 2018 et du rapport
- quitus au président,
- affectation du résultat de l'exercice,
- conventions relevant de l'article L 227-10 du Code de commerce,
- pouvoirs en vue des formalités,
- questions diverses.

STRAMAL

Société par Actions Simplifiée au Capital de 5 000.00 euros

→ Assemblée générale extraordinaire :

- Présidence de la Société – Article 19 des statuts
- pouvoirs en vue des formalités.

Michel PASTOR procède à la lecture du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 29 janvier 2018, qui n'appelle pas de commentaire.

Puis, Il présente le rapport de gestion et les comptes de l'exercice 2017/2018.

Il passe ensuite la parole à Monsieur Bruno MONTÉ, qui donne lecture des rapports du Commissaire aux Comptes.

A l'issue, la discussion est déclarée ouverte.

Après échanges, et personne de demandant plus la parole, il est passé au vote des résolutions suivantes :

Assemblée Générale Ordinaire

1^{ère} résolution

L'assemblée, après lecture du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 28 janvier 2018, approuve ledit procès-verbal

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2^{ème} résolution

L'assemblée, après que le rapport de gestion du président lui ait été présenté et connaissance prise du rapport du commissaire aux comptes, approuve dans toutes leurs parties le rapport du président et les comptes de l'exercice clos le 31 juillet 2018, tels qu'ils ont été présentés.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas des dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne quitus de son mandat au Président pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

STRAMAL

Société par Actions Simplifiée au Capital de 5 000.00 euros

3^{ème} résolution

Connaissance prise du rapport spécial du Commissaire aux comptes, l'Assemblée approuve les termes dudit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

4^{ème} résolution

L'Assemblée décide d'affecter le résultat net bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 30.05 € comme suit :

Bénéfice de l'exercice	30.05 €
5% du solde à la réserve légale	1.50 €
Le solde à la réserve facultative	28.55 €

Il ne sera pas procédé à une distribution de dividendes.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, il est rappelé qu'aucune distribution n'est intervenue depuis la constitution de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

5^{ème} Décision

L'Assemblée générale, conformément aux dispositions de l'article L.227-10 du Code de commerce, prend acte des conventions intervenues ou poursuivies au cours de l'exercice écoulé :

- Avance non rémunérée par la GRAP'SUD SCA à la SAS STRAMAL pour un montant au 31 juillet 2018 de 20 000 €
- Avance non rémunérée par la SCAV VIGNERONS DU NARBONNAIS à la SAS STRAMAL pour un montant au 31 juillet 2018 de 20 000 €

6^{ème} résolution

STRAMAL

Société par Actions Simplifiée au Capital de 5 000.00 euros

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Après avoir évoqué les points relatifs à l'assemblée générale ordinaire, les associés se réunissent en assemblée générale extraordinaire pour évoquer le point relatif à la Présidence de la société.

Après échanges il est passé au vote des résolutions suivantes :

Assemblée Générale Extraordinaire

1^{ère} résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer pour une durée de 3 ans et au plus tard jusqu'à la tenue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2020/2021, la SCA GRAP'SUD comme Président de la SAS STRAMAL.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2^{ème} résolution

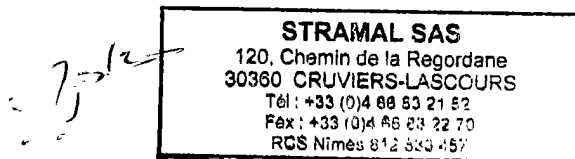
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour de cette assemblée générale mixte étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

Le Président SCA GRAP'SUD

En la personne de Monsieur Michel PASTOR



STRAMAL
S.A.S. au capital de 5.000 €
Siège social : 30360 CRUVIERS - LASCOURS

R.C. Nîmes 812 833 457

RAPPORT DE GESTION DE LA PRESIDENTE
SUR LES COMPTES CLOS LE 31 JUILLET 2018



Monsieur Michel PASTOR, agissant en qualité de représentant de GRAP'SUD, présidente associée de la société STRAMAL a, conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 juillet 2018, établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

ACTIVITE ET SITUATION DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

Les états financiers vous sont présentés conformément aux règles comptables en vigueur.

Je vous rappelle que la société a pour objet la construction et la location d'une plateforme de collecte sur Narbonne.

L'analyse des états financiers fait apparaître les éléments suivants :

- L'évolution du chiffre d'affaires au cours des trois derniers exercices se présente comme suit :

- 2015/2016.....	5 000 €
- 2016/2017.....	66 021 €
- 2017/2018.....	82 035 €

Le chiffre d'affaire correspond aux loyers et remboursements de charges versés pour l'exercice 2017/2018, à hauteur de 47 506.61 € pour la SCAV « Les Vignerons du Narbonnais » et à hauteur de 34 528.45 € pour la SCA « Grap'Sud ».

Les charges d'exploitation s'établissent à 66 194 euros.

Les principaux postes sont :

- Eau et assainissement pour 4 891 €,
- Energies : 6 658 €

- Entretien / réparations pour 1 911 €,
- Honoraires pour 7 852 €,
- Amortissements pour 42 860 €.

- Au niveau bilanciel, il n'y a pas eu de mouvement au niveau de l'actif immobilisé qui s'élève toujours à la somme de 886 436 € brut.

Il n'y a pas eu de nouvel emprunt souscrit sur l'exercice.

Le solde du capital restant dû au 31 juillet 2018 est de 762 726 euros.

Les capitaux propres s'élèvent ainsi à 5 051€ (Résultat de l'exercice inclus) pour un capital de 5 000 € et un total de bilan de 846 437 €.

Conformément à l'article L. 441-6-1 et D 441-4 du Code de Commerce, nous vous précisons qu'au 31 juillet 2018, le solde total des dettes vis à vis de nos Fournisseurs s'élevait à la somme de 22 480 €.

Le montant des factures échues (litiges et contestations inclus) était nul.

	< 30 jours		De 31 à 60 j		> 60 jours		Total TTC	
	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1
Dettes échues								
% Achats TTC								

Le solde net des créances vis-à-vis de nos clients s'élevait à la somme de 17 043 €.

Il n'y avait pas de factures échues et non réglées (litiges et contestations inclus).

	< 30 jours		De 31 à 60 j		> 60 jours		Total TTC	
	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1
Créances échues								
% Ventes TTC								

- Les éléments les plus significatifs dans le domaine de la gestion se présentent comme suit :

. La valeur ajoutée s'élève au 31 juillet 2018 à..... 58 836 €

. L'excédent brut d'exploitation, s'élève à..... 58 773 €

. Le résultat courant avant impôt est de..... - 2 255 €

RESULTATS

La conjugaison de ces divers éléments aboutit à l'obtention d'un résultat net comptable excédentaire de 30.05 €

ACTIVITE DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Néant

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR, EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Néant.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RESULTAT

Les comptes qui vous sont présentés ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation actuellement en vigueur et selon les mêmes formes et en suivant les mêmes méthodes que lors des exercices précédents.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, comptes de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 30.05 €.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation de ce résultat net comme suit :

Bénéfice de l'exercice	30.05 €
5% du solde à la réserve légale	1.50 €
Le solde à la réserve facultative	28.55 €

DIVIDENDES DISTRIBUES ANTERIEUREMENT

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividendes n'a été réalisée au titre des trois précédents exercices.

DEPENSES ET CHARGES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Aucune dépense ni charge non déductible fiscalement, telles que visées à l'article 39-4 du CGI, n'a été engagée au cours de l'exercice, de même qu'aucune réintégration de frais généraux visés à l'article 39-5 dudit code n'a été opérée.

FILIALES PARTICIPATIONS ET SOCIETES CONTROLEES

La société n'a pas acquis de nouvelle participation au cours de l'exercice.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous précisons les conventions entrant dans le champ d'application de l'article L. 227-10 du Code de commerce qui ont été conclues ou poursuivies au cours de l'exercice écoulé

Les deux associés ont effectué une avance en compte courant d'associé non rémunérée.

Avance non rémunérée par la GRAP'SUD SCA à la SAS STRAMAL pour un montant au 31 juillet 2018 de 20 000 €

Avance non rémunérée par la SCAV VIGNERONS DU NARBONNAIS à la SAS STRAMAL pour un montant au 31 juillet 2018 de 20 000 €

INFORMATIONS CONCERNANT L'ADMINISTRATION

Conformément à l'article 19 des statuts, nous vous informons que nous procéderons lors de cette assemblée générale à la désignation du Président de la société pour une durée de 3 ans.

Nous vous précisons qu'aucun mandat de commissaire aux comptes n'est arrivé à expiration.

INFORMATIONS SPECIFIQUES

La société n'emploie aucun salarié

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons, après la lecture du rapport présenté par votre Commissaire aux Comptes, à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

La Présidente
GRAP SUD SCA
Représentée par Michel PASTOR



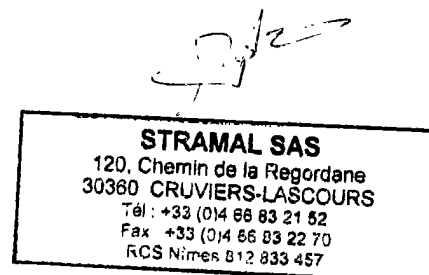
STRAMAL

Société par Actions Simplifiée

30360 CRUVIERS LASCOURS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 juillet 2018



STRAMAL

Société par actions simplifiée

30360 CRUVIERS LASCOURS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 juillet 2018

Aux Associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société par Actions Simplifiée STRAMAL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} août 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Le rapport de gestion ne nous ayant pas été communiqué, comme le prévoit l'article R. 232-1 du code de commerce, nous n'avons pas été en mesure de procéder à la vérification de ce document en vue de nous assurer de sa sincérité et sa concordance avec les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que le non-établissement du rapport de gestion constitue, le cas échéant, une violation des dispositions de l'article L. 232-1 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui

d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

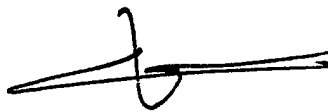
Castelnau-Le-Lez, 21 décembre 2018

Le Commissaire aux Comptes

Consultants Auditeurs Associés



Americo BOLLATI



Christophe PERRAU

BILAN ACTIF

	Exercice N 31/07/2018 12			Exercice N-1 31/07/2017 12	Ecart N / N-1	
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF						
Capital souscrit non appelé (I)						
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement						
Frais de développement						
Concessions, brevets et droits similaires						
Fonds commercial (1)						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains	270 770	19 058	251 712	262 503	10 791	4.11
Constructions	480 752	41 592	439 160	461 847	22 687	4.91
Installations techniques, matériel et outillage	123 857	15 851	108 006	116 652	8 646	7.41
Autres immobilisations corporelles	11 057	1 351	9 706	10 443	737	7.06
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations financières (2)						
Participations mises en équivalence						
Autres participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
Total II	886 436	77 852	808 584	851 445	42 860	5.03
Stocks et en cours						
Matières premières, approvisionnements						
En-cours de production de biens						
En-cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances (3)						
Clients et comptes rattachés	17 043		17 043	79 225	62 182	78.49
Autres créances	1 839		1 839	8 372	6 533	78.03
Capital souscrit - appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Disponibilités	18 717		18 717	264	18 453	NS
Charges constatées d'avance (3)	253		253		253	
Total III	37 853		37 853	87 861	50 009	56.92
Comptes de Régularisation						
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
Primes de remboursement des obligations (V)						
Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	924 288	77 852	846 437	939 306	92 869	9.89

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

AUDIT 31

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/07/2018 12	Exercice N-1 31/07/2017 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 5 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	5 000	5 000		
	Réserves				
	Réserve légale	1		1	
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées	20		20	
	Autres réserves				
	Report à nouveau		79	79	100.00
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	30	100	70	69.91
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	5 051	5 021	30	0.60
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	762 726	801 194	38 468	4.80
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	55 507	55 507		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	22 480	25 855	3 375	13.05
	Dettes fiscales et sociales	673	13 235	12 563	94.92
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		38 493	38 493	100.00
	Autres dettes				
	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	841 386	934 285	92 899	9.94
Ecart de conversion passif (V)					
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		846 437	939 306	92 869	9.89

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

129 212 171 559

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/07/2018 12			Exercice N-1 31/07/2017 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	82 035		82 035	66 021		16 014	24.26
Chiffre d'affaires NET	82 035		82 035	66 021		16 014	24.26
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges							
Autres produits			1	2		0	20.13
Total des Produits d'exploitation (I)			82 036	66 023		16 013	24.25
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			23 199	16 651		6 548	39.32
Impôts, taxes et versements assimilés			63			63	
Salaires et traitements							
Charges sociales							
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			42 860	34 991		7 869	22.49
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			71	1		70	NS
Total des Charges d'exploitation (II)			66 194	51 643		14 550	28.17
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			15 842	14 379		1 463	10.17
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

2 300

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/07/2018	31/07/2017	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	18 097	14 209	3 889	27.37
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	18 097	14 209	3 889	27.37
2. Résultat financier (V-VI)	18 097	14 209	3 889	27.37
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	2 255	171	2 426	NS
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	2 300		2 300	
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	2 300		2 300	
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		40	40	100.00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII		40	40	100.00
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	2 300	40	2 340	NS
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	15	31	16	51.61
Total des produits (I+III+V+VII)	84 336	66 023	18 313	27.74
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	84 306	65 923	18 383	27.89
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	30	100	70	69.91

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/08/2017 au 31/07/2018

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 846 436.82 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 82 034.55 Euros et dégageant un bénéfice de 30.05 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/08/2017 au 31/07/2018.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

NEANT

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

NEANT

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/08/2017 au 31/07/2018

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Terrains	270 770		
Constructions sur sol propre	257 404		
Installations générales agencements aménagements des constructions	223 348		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	123 857		
Installations générales agencements aménagements divers	11 057		
TOTAL	886 436		
TOTAL GENERAL	886 436		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Terrains			270 770	270 770
Constructions sur sol propre			257 404	257 404
Installations générales agencements aménagements constr.			223 348	223 348
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			123 857	123 857
Installations générales agencements aménagements divers			11 057	11 057
TOTAL			886 436	886 436
TOTAL GENERAL			886 436	886 436

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Terrains	8 267	10 791		19 058
Constructions sur sol propre	8 789	10 547		19 335
Installations générales agencements aménagements constr.	10 117	12 140		22 257
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	7 205	8 646		15 851
Installations générales agencements aménagements divers	614	737		1 351
TOTAL	34 991	42 860		77 852
TOTAL GENERAL	34 991	42 860		77 852

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Terrains	10 791				
Constructions sur sol propre	10 547				
Instal.générales agenc.aménag.constr.	12 140				
Instal.techniques matériel outillage indus.	8 646				
Instal.générales agenc.aménag.divers	737				
TOTAL	42 860				
TOTAL GENERAL	42 860				

ANNEXE

Exercice du 01/08/2017 au 31/07/2018

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	17 043	17 043	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 839	1 839	
Charges constatées d'avance	253	253	
TOTAL	19 136	19 136	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	762 726	50 552	214 233	497 941
Emprunts et dettes financières divers	15 507	15 507		
Fournisseurs et comptes rattachés	22 480	22 480		
Impôts sur les bénéfices	15	15		
Taxe sur la valeur ajoutée	641	641		
Autres impôts taxes et assimilés	16	16		
Groupe et associés	40 000	40 000		
TOTAL	841 386	129 212	214 233	497 941
Emprunts remboursés en cours d'exercice	38 468			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
	10.0000	500			500

Evaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts, directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,
- le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/08/2017 au 31/07/2018

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	3 848
Total	3 848

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 117
Dettes fiscales et sociales	16
Total	6 133

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	253
Total	253

ANNEXE

Exercice du 01/08/2017 au 31/07/2018

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Créances clients et comptes rattachés		13 150	
Emprunts et dettes financières diverses		40 000	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		268	

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art 531-2/9)

Engagements donnés

Engagements reçus

Caution solidaire SCA GRAP'SUD	762 726
Total	762 726

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(PCG Art. 831-3)

Dénomination sociale	Forme	Capital	Siège social
SCA GRAP'SUD	COOP.		30360 CRUVIERS LASCOURS

STRAMAL
S.A.S au capital de 5 000 €
Siège social : 30360 CRUVIERS-LASCOURS
RCS NIMES 812 833 457 **COURRIER REÇU LE**

30 AVR. 2019

GREFFE
Tribunal de Commerce de Nîmes

GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE

**12, Rue Cité Foulc
30031 NIMES Cedex 1**

CL 41 2C M7 582 01603

Cruviers-Lascours, le 23 avril 2019

Monsieur Le Greffier,

Nous vous prions de trouver ci-joint le dossier de dépôt des comptes pour la SAS STRAMAL comprenant :

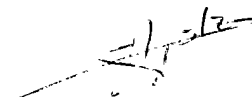
- 1 exemplaire du procès verbal relatif à l'affectation du résultat signé,
- 1 exemplaire signé du rapport de gestion,
- 1 exemplaire signé des comptes annuels,
- 1 exemplaire du rapport général du commissaire aux comptes,
- 1 chèque d'un montant de 45,73 €.

Nous vous remercions de nous adresser l'accusé de réception de dépôt des comptes et la facture correspondants à ces formalités.

Vous en souhaitant bonne réception,

Veuillez agréer, Monsieur Le Greffier, nos sincères salutations.

SAS STRAMAL
Représentée par
Monsieur Michel PASTOR



STRAMAL SAS
120, Chemin de la Regordane
30360 CRUVIERS-LASCOURS
Tél : +33 (0)4 66 83 21 52
Fax : +33 (0)4 66 83 22 70
RCS Nîmes 812 833 457